



Servitude de passage et branches d'arbre gênantes

Par AnneArchi

Bonjour,

Ma propriété résulte d'une division.

Mon terrain a une servitude de passage au profit du voisin qui l'autorise à passer par mon portail. Celui-ci est télécommandé ainsi que l'éclairage extérieur. Ce voisin laisse souvent le portail ouvert et la lumière allumée. Outre la consommation électrique, des étrangers peuvent pénétrer sans que je puisse les voir. En échange de cette servitude, le voisin sort les poubelles, disposition non écrite. Dans quelles conditions puis-je annuler cette servitude, d'autant qu'il pourrait construire un accès direct à la route ?

De plus, les branches d'un de ses arbres sont un risque pour ma ligne téléphonique qui passe au-dessus de son terrain, et celles d'un autre sont gênantes pour le passage de camions. Que suis-je autorisée à faire et quels dommages peut-il invoquer si des branches sont cassées dans le dernier cas ?

Merci d'avance pour vos réponses, d'autant que mon problème devient urgent vis nos relations actuelles ...

Par mijo

bonsoir venant d'hériter au de ces de ma maman de nos appartements moi étant au fond il y a une servitude de passage depuis plus de 30 ans il y avait un portail électrique depuis plus de 20 ans ma soeur qui a hériter de l'appart a l'entrée a décider de couper le portail électrique et de mettre le portail avec une chaîne et un cadenas en a t elle le droit alors que ma maman l'avait fait placer car je m'occuper d'elle l'amener medecin coiffeur aux courses enfin tout ce que je pouvais faire pour la soulager il se trouve que moi habite au fond du terrain et que depuis 10 ans je suis invalide et que ce portail électrique me soulager bien j'ai une carte invalide
que puis je faire ma maman est décéder depuis 2 ans et nous venons d'hériter merci me donner réponse

Par claudehossegor

Bonjour,

Je réponds partiellement à vos soucis, ce en fonction de mes compétences;

Concernant le portail et l'éclairage: il suffit de faire programmer la commande pour que le portail se referme après un délai, en général une quarantaine de secondes (temps réglable à votre convenance), idem pour l'éclairage.

Concernant les branches qui pourraient endommager votre ligne téléphonique, rapprochez-vous de France Télécom, cela vous laissera neutre devant votre voisin.

Cordialement